

SPRL PORTATOUT – <http://www.portatout.net>
Rue des Mineurs, 73
4420 Montegnée
Tél : +32(0)4.265.53..63 GSM : +32(0)472/644.783
BE 0899 833 960
Compte Record : BE73 6528 1553 5060

Conditions Générales de Vente de services par PORTATOUT.

Article 1 : définitions

- **L'Internet**, ou réseau Internet, est un réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpé en paquets indépendants.
- **L'hypertexte** est un système de renvois permettant de passer directement d'une partie d'un document numérique à une autre, ou d'un document à d'autres documents, choisis comme pertinents par l'auteur, par un clic sur un lien (élément de texte ou image) dénommé lien hypertexte.
- **Le HTML** (HyperText Mark-up Language) est un langage informatique normalisé (norme ISO 8879) utilisé pour générer des documents compatibles avec le World Wide Web. Il permet une présentation sophistiquée des écrans, l'insertion d'images et surtout la présence de liens hypertextes. Le code source ainsi généré est interprété par le navigateur au moment du téléchargement.
- **L'IP (Internet Protocol)** est le protocole de routage du réseau Internet, permettant l'acheminement des paquets de données (data grammes) d'un ordinateur connecté à un autre.
- **L'adresse IP** est l'adresse numérique unique permettant d'identifier chaque ordinateur connecté à un réseau et notamment au réseau Internet (fixe pour les serveurs et généralement dynamique, c'est à dire attribuée par les fournisseurs d'accès, à chaque connexion, pour les ordinateurs CLIENTS qui souhaite se connecter au réseau). Les adresses IP des ordinateurs permettent leur identification dans le réseau et le bon acheminement des paquets de données échangées via le réseau.
- **Les navigateurs ou logiciels de navigation** sont, dans un environnement de type Internet, des logiciels qui permettent à l'utilisateur de rechercher et de consulter des documents, et d'exploiter les liens hypertextuels qu'ils comportent.
- **La page web** est constituée par un ensemble cohérent, spécialement formaté pour le web, de fichiers numériques, de différents formats, composant des textes, des images fixes et animées susceptibles d'être affichés sur le moniteur d'un ordinateur connecté au réseau Internet au moyen d'un logiciel de navigation et d'un ordinateur multimédia et contenant des liens hypertextes vers d'autres pages web.
- **Le SITE (web ou Internet)** est un ensemble de documents et d'applications placés sous une même autorité et accessibles par la toile à partir d'une même adresse universelle. Un SITE de la toile peut être inclus dans un SITE plus important.
- **Le serveur (de fichiers)** est l'ordinateur qui met à la disposition des utilisateurs d'un réseau, et notamment du réseau Internet, des fichiers susceptibles d'être affichés, écoutés ou téléchargés, et notamment des ensembles de fichiers composant des pages web.
- **L'URL** ou *Uniform Resource Locator* est la dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur l'Internet, et qui indique la méthode pour y accéder, le nom du serveur et le chemin à l'intérieur du serveur. C'est l'adresse Internet exploitée par les logiciels de navigation. C'est l'adressage standard sur les réseaux et notamment sur le réseau Internet de tous les documents, sur l'ensemble des ordinateurs connectés.
- **E-mail** ou *Electronic mail* ou courrier électronique ou message électronique ou courriel : désigne dans le présent contrat le document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons.

Article 2 : dispositions générales

Le présent contrat définit les conditions et modalités de mise à disposition des PRODUITS PORTATOUT à son CLIENT et est applicable à toutes les prestations.

Dans le présent document, est appelé :

- « PORTATOUT » la société représentée par ses représentants légaux;
- « CLIENT » la personne physique ou morale ayant commandé un PRODUIT à PORTATOUT.
- « PRODUIT » la prestation, le produit ou le service commandé par le CLIENT.

L'approbation sans restriction, des présentes conditions ainsi que des conditions particulières de vente éventuelles liées au PRODUIT, par le CLIENT est considérée comme acquise quand l'une des conditions ci-dessous est réunie :

- Le CLIENT a signé un devis qui lui a été présenté par PORTATOUT.
- Le CLIENT a signé un contrat qui lui a été présenté par PORTATOUT.

Article 3 : objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer et de définir les obligations respectives du CLIENT et de PORTATOUT dans le cadre des services offerts par cette dernière, à savoir :

- La création d'une Vitrine Internet, soit un mini-site présentant une vitrine d'un commerce, d'une association ou d'une personne tant physique que morale.
- La création d'un site internet complet.
- La prestation de services publicitaires ou promotionnels à travers différents médias dont l'internet et la téléphonie mobile, sans que cela n'exclue ou n'impose d'autres supports.

Le tout conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, aux règlements et directives européennes.

SPRL PORTATOUT – <http://www.portatout.net>
Rue des Mineurs, 73
4420 Montegnée
Tél : +32(0)4.265.53..63 GSM : +32(0)472/644.783
BE 0899 833 960
Compte Record : BE73 6528 1553 5060

Article 4 : convention de signature, entrée en vigueur et durée du contrat.

Une fois le contrat initial dûment signé par le CLIENT et PORTATOUT, les deux parties conviennent que :

- Toute modification ultérieure, exprimée ou confirmée au moyen d'un email (via l'adresse fournie par le client), vaudra signature au même titre que sa signature manuscrite et aura donc valeur d'engagement légal.
- Il est convenu entre les parties que l'impression du courriel à partir du logiciel de messagerie électronique permet de prouver valablement la teneur des échanges.
- Compte tenu des particularités du réseau Internet, les messages devront systématiquement faire référence au numéro de contrat original, faute de quoi ils devront être systématiquement confirmés par télécopie (ou par courrier postal si le CLIENT ne possède pas de moyen de télécopie).
- Les parties sauvegarderont par la manière la plus appropriée et la plus sûre possible les courriels, télécopies et lettres, relatifs à l'objet du présent contrat.
- Le présent contrat prend effet à la date de la confirmation du paiement ou du premier acompte (selon les modalités conclues entre les parties) par l'organisme bancaire de PORTATOUT.
- Le présent contrat est établi pour une durée correspondant à la durée de validité du PRODUIT commandé par le CLIENT.
- Toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent contrat, quelles que puissent être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent contrat, ni générer un droit quelconque.
- Le présent contrat représente l'intégralité des engagements existant entre les parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du présent contrat.

Article 5 : prix, mode et conditions de règlement.

Les prix indiqués, sauf mention contraire, sont exprimés en euros et hors-taxes.

Le prix net à payer par le CLIENT est payable en euros exclusivement et toutes taxes comprises.

- **Règlement par virement bancaire international ou postal.** Le CLIENT ayant choisi cette option de paiement recevra les coordonnées bancaires de PORTATOUT par email pour procéder au virement. L'intégralité des frais de virement est à la charge du CLIENT.
- **Règlement par compte Paypal.** Le CLIENT est redirigé vers le terminal de paiement électronique virtuel sur un serveur sécurisé (SSL 128) de notre partenaire PayPal qui assure la sécurité et la validité des transactions. Les coordonnées bancaires du CLIENT sont cryptées. En validant un paiement par compte PayPal ou par carte bancaire, le CLIENT déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquels seront stockées et traitées ses informations bancaires par PayPal sur le site <https://www.paypal.com/fr/>.

Les prix sont garantis pour la durée initiale du présent contrat, PORTATOUT se réservant le droit de répercuter immédiatement toute nouvelle taxe ou modification du taux des taxes existantes.

LE CLIENT situé hors de la Belgique est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables en l'espèce, et assumera la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

En cas de retard ou défaut de paiement de toutes sommes dues, PORTATOUT se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou fournitures objets du présent contrat. Le CLIENT devra alors verser à PORTATOUT une pénalité de retard égale à cinq fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la commande. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause retard de paiement ci-dessus, le CLIENT ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera annulée de plein droit, ce qui n'exonère pas le CLIENT des sommes restant dues que celui-ci devra verser à PORTATOUT dans les meilleurs délais sous peine de poursuites judiciaires.

Conditions de règlement : PORTATOUT ne commencera la procédure d'exécution du PRODUIT commandé, qu'après la confirmation de l'encaissement du règlement (quelques minutes pour un règlement par carte bancaire, deux à dix jours pour un règlement par prélèvement ou virement) en totalité ou d'un premier acompte en cas de facilités de paiement obtenues par le CLIENT.

Article 6 : informatique et liberté

Dans la mesure où il peut être amené à traiter des données à caractère personnel au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, PORTATOUT s'engage à procéder aux déclarations des traitements automatisés de données à caractère personnel dont il a la charge et de respecter les prescriptions légales portant sur l'emploi de ces fichiers et notamment : Le preneur s'engage à ne fournir que des données loyalement et licitement collectées.

- Le preneur s'engage à ne fournir les données ainsi collectées que dans le cadre de finalités déterminées, explicites et légitimes.
- Le preneur s'engage à ne fournir que les données adéquates, pertinentes et non excessives au regard de ces finalités.

PORTATOUT s'efforcera en outre de ne traiter que les données exactes et complètes ; conserver ces données durant le temps nécessaire à la réalisation de ces finalités ; prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non concernés.

SPRL PORTATOUT – <http://www.portatout.net>
Rue des Mineurs, 73
4420 Montegnée
Tél : +32(0)4.265.53..63 GSM : +32(0)472/644.783
BE 0899 833 960
Compte Record : BE73 6528 1553 5060

Article 6 : informatique et liberté (suite)

PORTATOUT pourra également détenir et conserver les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont elles sont prestataires. A la demande de l'autorité judiciaire, PORTATOUT aura le droit de fournir ces données sans pour autant porter atteinte aux droits du CLIENT.

PORTATOUT permet l'exercice effectif des droits reconnus à son CLIENT par la loi et ainsi :

- exercice du droit d'accès des tiers à leurs propres données à caractère personnel traité par PORTATOUT.
- exercice du droit d'opposition des tiers pour les données ne relevant pas de la finalité prévue.
- permet la contestation et la mise à jour par les tiers des données les concernant lorsque celles-ci s'avèreront inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Les données collectées servent uniquement au traitement des commandes et ne sont librement accessibles qu'au personnel chargé de ce traitement ; Pour faire valoir ses droits, le CLIENT doit envoyer une lettre recommandée à l'adresse : PORTATOUT SPRL, rue Traesenster 218 4102 Seraing (Ougrée), ou par email à l'adresse info@portatout.net en précisant la teneur de sa demande et son numéro de contrat.

À défaut d'avoir expressément averti PORTATOUT de son opposition, le CLIENT autorise PORTATOUT à lui envoyer des propositions promotionnelles et des messages publicitaires concernant PORTATOUT ou ses partenaires, par e-mails et ce jusqu'à ce que le CLIENT informe PORTATOUT de son désir de ne plus recevoir d'e-mails de cette nature. En aucun cas le CLIENT ne pourra considérer ces messages comme étant du spam (loi pour la confiance dans l'économie numérique).

LE CLIENT autorise PORTATOUT à se servir de son nom, marque, logo, adresse URL et copie d'écran de son SITE INTERNET à des fins publicitaires ou de prospection commerciale, sans limite de durée. Le CLIENT autorise également PORTATOUT à placer un lien hypertexte vers son SITE INTERNET.

Article 7 : obligations du CLIENT

Le CLIENT s'engage :

- A fournir des informations justes, sincères et actuelles à PORTATOUT pour l'ensemble des informations nécessaires à l'accomplissement de ses prestations.
- A réactualiser ces informations le cas échéant.
- A rester seul responsable en cas de défaut de fonctionnement lié directement ou indirectement aux informations fournies par le CLIENT à PORTATOUT.
- A respecter les directives, lois et règlements applicables, notamment en Belgique, y compris, de façon non limitative, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la protection des données nominatives, la protection des mineurs, les flux transfrontières de données, les libertés publiques, la protection des consommateurs. Les SITES INTERNET ayant un contenu pour adultes, de paris, jeux de casinos seront systématiquement refusés, aucun remboursement ne sera accordé dans ce cas.
- A payer le prix des services fournis par PORTATOUT et payer le prix de tout service complémentaire ou additionnel qu'il pourrait requérir en cours d'exécution du présent contrat.

Article 8 : obligations de PORTATOUT

PORTATOUT s'engage :

- A mettre toutes ses capacités en oeuvre pour procéder à l'exécution de la commande du CLIENT dès la perception du paiement lié à cette commande. Il s'agit cependant d'une obligation de moyen et non d'une obligation de résultat. PORTATOUT se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès à ses services pour des raisons techniques ou de maintenance sans que ces opérations ouvrent droit à indemnité. PORTATOUT s'engage à limiter, au maximum de ses moyens, ce type d'interruption.
- A mettre toute son expertise au service du CLIENT afin de le prévenir de toute illégalité dans le contenu de son site.
- A mettre en oeuvre des moyens raisonnables pour assurer la sécurité et la confidentialité des données échangées, le cas échéant, entre l'ordinateur du CLIENT et ses serveurs.
- A mettre en oeuvre des moyens raisonnables pour assurer la sauvegarde du site internet du Client.
- A faire parvenir au CLIENT un bilan annuel des actions effectuées et des résultats en termes de nombre de visites sur les pages dédiées au CLIENT. Le bilan sera envoyé au CLIENT par courrier électronique.
- A agir en tant que représentant du client dans les démarches visant (notamment) à acquérir un nom de domaine, ce dernier restant la propriété du client (sauf mention contraire) à l'expiration du contrat.

PORTATOUT ne reconnaît

- Aucune responsabilité réclamée dans le cadre de produit ou service vendu par le CLIENT.
- Aucune garantie pour les services ou prestations accordés à titre gracieux et se dégage de toute obligation, responsabilité ou possibilité de dédommagement à quel titre que ce soit.

Le présent contrat n'étant pas conclu *intuitus personae*, PORTATOUT se voit reconnaître le droit de transférer ou céder tout ou partie des droits et obligations prévus par le présent contrat à un tiers.

SPRL PORTATOUT – <http://www.portatout.net>
Rue des Mineurs, 73
4420 Montegnée
Tél : +32(0)4.265.53..63 GSM : +32(0)472/644.783
BE 0899 833 960
Compte Record : BE73 6528 1553 5060

Article 9 : limitations de responsabilité – garantie

PORTATOUT ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de l'action de tiers, notamment du fait de :

- la publication d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés, directement ou par l'usage d'un cadre (frame) ou d'un lien hypertexte, sur le SITE INTERNET du CLIENT ; la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées ou reproduites, en intégralité ou partiellement, sans accord exprès de leur auteur, sur le SITE INTERNET du CLIENT.
- LE CLIENT s'engage :
- A garantir PORTATOUT de toute condamnation éventuelle à la suite de toute action ou recours de tiers visée par le présent article.
- A prendre en charge les frais si PORTATOUT devait être poursuivie du fait du contenu de son SITE INTERNET ou de ses agissements ; En outre, du fait des caractéristiques et limites du réseau Internet, que LE CLIENT déclare parfaitement connaître, PORTATOUT ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour LE CLIENT, stockée sur les serveurs de PORTATOUT.
- A être seul responsable du contenu de son SITE INTERNET et des dommages pouvant découler de son utilisation ou de son affichage.
- A assumer l'entière responsabilité de la bonne exécution des contrats de vente qui peuvent être conclus en ligne par l'utilisation des interfaces de son SITE INTERNET, même si le CLIENT a été dirigé vers le SITE INTERNET à partir du SITE PORTATOUT.
- A garantir PORTATOUT de toute condamnation éventuelle à la suite de toute action ou recours de tiers visé par le présent article

Article 10 : PRODUITS

Les PRODUITS sont décrits précisément dans le contrat passé avec le CLIENT.

Sauf accord contraire et écrit entre le CLIENT et PORTATOUT, le CLIENT autorise PORTATOUT et ses partenaires à modifier le contenu des éléments fournis afin de respecter les règles de PORTATOUT et de ses partenaires. PORTATOUT se réserve le droit, à sa seule discrétion de revoir, refuser, modifier ou retirer tout élément sans autre justification. PORTATOUT et ses partenaires n'assument aucune responsabilité pouvant résulter d'une telle décision.

Article 11 : indépendance réciproque

Les parties demeurent indépendantes et ne sont liées qu'au titre et dans les conditions du présent contrat.

Les dispositions du présent contrat ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque société entre les parties, ni un quelconque mandat, ni une quelconque subordination, ni une quelconque solidarité.

Article 12 : force majeure

En cas d'événement de force majeure, dûment reconnu, PORTATOUT ne pourra pas être tenue pour responsable de tout retard ou inexécution.

L'événement de force majeure suspend les obligations liées au présent contrat pendant toute la durée de son existence.

Si l'événement de force majeure a une existence supérieure à quarante jours, il donnerait droit à l'une ou l'autre des parties de résilier le présent contrat. Ce type de résiliation doit être signifié par lettre recommandée avec AR et prendrait effet dix jours après réception de la lettre, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêts.

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un **cas de force majeure** habituellement reconnu par la jurisprudence.

Article 13 : résiliation du contrat

Du fait du CLIENT. Le CLIENT peut résilier le présent contrat avant terme en le signifiant à PORTATOUT par lettre recommandée.

Du fait de PORTATOUT. PORTATOUT peut résilier ce contrat à tout moment en cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat par le CLIENT.

En cas de résiliation du présent contrat avant le terme prévu à l'initiative du CLIENT sans motif légitime ou à l'initiative de PORTATOUT pour manquement du CLIENT à ses obligations, l'ensemble des sommes prévues reste dû par le CLIENT, qui ne peut réclamer aucune restitution ou diminution du prix à ce titre.

Les réclamations pour être recevables doivent nous parvenir dans les deux jours après signature du contrat en cas de non paiement dans les huit jours de son échéance, un intérêt mensuel légal sera porté en compte à défaut de paiement à sa date il sera dû de plein droit et sans mise à demeure, une indemnité fixée forfaitairement à 30% de la facture avec un minimum de 50€.

Toute contestation relative à la dites facture et à son paiement seront soumis au tribunal de commerce de Liège

SPRL PORTATOUT – <http://www.portatout.net>
Rue des Mineurs, 73
4420 Montegnée
Tél : +32(0)4.265.53..63 GSM : +32(0)472/644.783
BE 0899 833 960
Compte Record : BE73 6528 1553 5060

Article 14 : divisibilité des clauses

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emporte pas nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets.

Article 15 : confidentialité

PORTATOUT conservera confidentielles les informations de quelque nature que ce soit, qui lui auront été transmises par LE CLIENT ou dont il aurait pu prendre connaissance au cours de l'exécution du contrat, notamment en ce qui concerne sa stratégie de communication et marketing, sa part de marché et son savoir-faire. L'obligation de confidentialité se poursuit au-delà de la fin du présent contrat, quelle qu'en soit sa cause, pendant une durée illimitée.

LE CLIENT conservera confidentielles les informations de quelque nature que ce soit, qui lui auront été transmises par PORTATOUT ou dont il aurait pu prendre connaissance au cours de l'exécution du contrat, notamment en ce qui concerne sa stratégie de communication et marketing, sa part de marché et son savoir-faire. L'obligation de confidentialité se poursuit au-delà de la fin du présent contrat, quelle qu'en soit sa cause, pendant une durée illimitée.

Article 16 : non sollicitation du personnel

Les parties renoncent, sauf accord préalable et écrit, à faire, directement ou indirectement, des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie affecté à la négociation ou à l'exécution des prestations objet du présent contrat. Cette renonciation est valable pendant une durée de cinq ans à compter de la fin du présent contrat.

Article 17 : réactualisation de conditions générales de vente.

PORTATOUT se fait le devoir de réactualiser régulièrement le présent contrat afin de prendre en considération toute évolution jurisprudentielle ou technique.

PORTATOUT se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les clauses et termes du présent contrat. Seule la dernière version du présent contrat prévaut et est disponible à l'adresse Internet : <http://www.portatout.net/Pro/VitrineInfo/index.php>

Article 18 : droit applicable – langue du contrat

Le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction du présent contrat en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

Article 19 : différends

Pour tous différends ou divergences d'interprétations relatives à l'exécution ou à la cessation du présent contrat, les parties conviennent de s'efforcer de trouver une solution transactionnelle.

Compétence judiciaire : En cas d'échec des pourparlers, les parties reprendront leur entière liberté et le différend sera soumis aux juridictions de droit commun.

Le présent contrat est soumis à la loi et à la réglementation belge. À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des clauses et termes du présent contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège.

